



Assemblée plénière

C'est *l'organe unique des décisions* de l'Inter-Fédérations.

Elle se réunit une fois par mois et est composée des fédérations membres.
Chaque fédération y désigne 4 représentants au maximum.
La plénière peut associer à ses réunions des experts et/ou des techniciens.

Elle élit les membres du Bureau et désigne également les représentant(e)s officiel(le)s de l'Inter-Fédérations pour les différents mandats dont celle-ci dispose.

Bureau

Composé de **8 membres** (7 membres élus + le/la conseiller(ère)). Le mandat (reconductible) est de **deux ans et demi**.

Le Bureau est garant :

- du fonctionnement de l'assemblée plénière et de l'Inter-Fédérations AAJ
- de la communication interne et externe
- des négociations politiques
- du suivi des décisions prises par l'assemblée plénière et de l'éventuelle fixation des priorités

Le Bureau rencontre les instances politiques et administratives. Il peut, si nécessaire, se faire accompagner d'experts, désignés par l'assemblée plénière.

Présidence

Le (la) Président(e) est désigné par et parmi les membres élus du Bureau.
Le (la) Président(e) est garant(e) du fonctionnement du Bureau et de la représentation officielle de l'Inter-Fédérations.

Cellule communication

(les membres sont désignés par leur fédération)

Ses missions

- Participer à l'organisation d'évènements de l'Inter-Fédérations AAJ
- Elaborer une bibliothèque de textes de fond et d'une liste d'experts à contacter par thématique ;
- Mettre en valeur les pratiques développées par les services AAJ ;
- Développer les collaborations avec des partenaires, tels que le(la) chargé(e) de communication de la DGAJ.

Groupes de travail internes

(les membres sont désignés par leur fédération)

Groupes permanents

- GT AMO
- GT COCON Comptable
- GT COCON pédagogique
- GT Capacités réservées

Groupes ad hoc : mis sur pied en fonction de l'actualité du secteur

Mandats externes dans différents organes et lieux de concertation

- Commission de déontologie
- Comité de pilotage Cadastre non-marchand en FWB
- Comité de pilotage des politiques conjointes de l'Aide à la Jeunesse et de l'Enseignement
- CCAJ - section thématique accueil familial
- Comité de concertation entre les magistrats de la jeunesse, les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse, l'administration et les services agréés
- Plate-forme intersectorielle prévention de la maltraitance
- Comité de pilotage Capacités Réservées
- Cocon jurisprudence comptable
- Cocon pédagogique
- Comité de pilotage Centre de références
- Commission Projets innovants
- Comité pédagogique SAMIO
- Comité de rédaction Reper'AJ